

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/02/2019	22/02/2019	2019/0298

**1. Intitulé du projet**

MODIFICATION ET EXTENSION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale PANHARD DEVELOPPEMENT  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Sylvie MICELI, Directrice de la Maîtrise d'Ouvrage

RCS / SIRET 

3	7	8	1	0	6	2	4	9				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a)	L'installation est autorisée par arrêté préfectoral pour un stockage de 35 296 t dans un entrepôt d'un volume de 667 471,2 m3. Après modification et extension, le tonnage sera de 72 500 t dans 943 200 m3.
39.a)	La construction autorisée par le PC initial avait une superficie d'environ 52 800 m <sup>2</sup> . La construction modifiée et autorisée par le PC Modificatif n°095510 14U 0002 M01 a une superficie de 57 515 m <sup>2</sup> . La superficie après extension sera de 77 100 m <sup>2</sup> environ.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**  
Le projet comprend deux phases : une modification de l'installation autorisée, le chantier de construction étant en cours, et une extension à venir dans les prochaines années.

La phase modification a fait l'objet d'un Permis de Construire Modificatif délivré et d'un porter à connaissance ICPE sanctionné par un courrier préfectoral actant les modifications apportées (voir pièces annexes).

La phase extension consistera à l'ajout de trois cellules de 6000 m<sup>2</sup>, deux à l'ouest en acquérant la parcelle libre d'une superficie de 29 602 m<sup>2</sup> et une à l'est dont l'emplacement était réservé. Cette phase créera également 626 m<sup>2</sup> de superficie de plancher de bureaux.



## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- de bâtir un entrepôt correspondant aux souhaits de l'acquéreur ;
- de renforcer l'attrait du site en proposant un bâtiment de 12 cellules qui peut être occupé par plusieurs entreprises ;
- de dynamiser la ZAC de la Chaussée-Puiseux, créée depuis plusieurs années et sans occupant depuis sa création.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

#### 1) Phase Modification

Les modifications principales sont l'agrandissement d'une cellule (initialement de 3 000 m<sup>2</sup> et portée à 6000 m<sup>2</sup> et la suppression des quais sur une façade. D'autres modifications, plus mineures, sont apportées au projet :

- La réduction de la superficie du local de charge d'accumulateurs et la création d'un local de charge accolé à la façade sud de l'entrepôt,
- La création de nouveaux espaces de bureaux et la création de mezzanines au dessus des quais dans le prolongement des nouveaux espaces de bureaux.

Cette phase a porté la superficie du projet de 52 800 m<sup>2</sup> environ à 57 515 m<sup>2</sup>. La quantité de marchandises combustibles classée au titre de la rubrique 1510 a évolué de 35 296 tonnes à 51 192 tonnes et le volume d'entrepôt a été augmenté de 667 471,2 m<sup>3</sup> à 707 400 m<sup>3</sup>.

#### 2) Phase Extension

Trois cellules de 6000 m<sup>2</sup> seront ajoutées à la construction, deux à l'ouest et une à l'est. Il sera compris deux nouveaux plots bureaux intérieurs de 312 m<sup>2</sup> chacun, aménagés en R+1 au dessus des quais et munis d'un plancher béton REI 120 porté par une structure R120. Ce plancher sera prolongé sur toute la largeur des deux cellules concernées pour création de mezzanines béton de 281 m<sup>2</sup> chacune. Enfin deux locaux de charge de 277 m<sup>2</sup> seront créés en façade sud.

Le parking VL sera agrandi pour être conforme au règlement d'urbanisme.

Cette phase porte la superficie du projet de 58 230 m<sup>2</sup> environ à 77 100 m<sup>2</sup> environ. La quantité de marchandises combustibles classée au titre de la rubrique 1510 évoluera de 51 192 tonnes à 72 500 tonnes et le volume d'entrepôt sera augmenté de 707 400 m<sup>3</sup> à 943 200 m<sup>3</sup>.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les cellules de stockage sont destinées à de la logistique pour marchandises combustibles relevant des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 de la nomenclature des ICPE. Elles seront, en version optimisée d'un point de vue stockage, équipées de doubles racks et de deux racks simples permettant le stockage de palettes jusqu'à 10,6 mètres de hauteur. Toutefois, il est possible qu'un locataire organise son stockage en masse, tout comme il est possible qu'une cellule fasse l'objet d'une mécanisation pour la préparation de commande.

A noter que la cellule 1 dans le projet d'origine, et qui deviendra la cellule 3 après l'extension, est prévue pour stocker des liquides inflammables et des aérosols si un locataire est intéressé. L'arrêté préfectoral initial autorise en effet les rubriques 4320-2 et 4331-2. Des mesures conservatoires sont prises lors du chantier (émergence en toiture d'1 mètre, dispositions sur dallage, avaloirs et canalisations enterrées équipées de siphons anti-feu, capacité de rétention externe spécifique aménageable si nécessaire).

L'activité de logistique consiste à recevoir des marchandises sur palettes en provenance des fournisseurs. Les produits sont ensuite redistribués pour être expédiés vers de nouveaux établissements. La préparation des commandes se fait manuellement, ou avec une assistance robotisée, selon la demande spécifique de chaque client. Des convoyeurs peuvent être installés pour faciliter le flux des colis des zones de préparation vers les zones d'expédition.

On notera que les marchandises reçues et réexpédiées restent dans leur emballage d'origine. Il n'y a pas de transvasement ni de mélange de produits ou de transformation de produits.

L'établissement à l'origine prévoit un effectif de 320 personnes. Cet effectif ne varie pas suite à la phase Modification, mais il augmentera d'une centaine de personnes après la phase Extension.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet initial a fait l'objet d'un Permis de Construire et d'une demande d'autorisation d'exploiter. Cette dernière a abouti à l'arrêté préfectoral en vigueur n°12528 du 31 juillet 2015.

La phase Modification a fait l'objet d'un Permis de Construite Modificatif et d'un porter à connaissance ICPE. Ce dernier a abouti à un courrier préfectoral actant les modifications (voir les pièces annexes).

La phase Extension fait l'objet d'un Permis de Construire en cours de constitution et fera l'objet d'un dossier ICPE dont le contenu sera précisé après la décision liée à la présente demande préalable d'examen au cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie terrain :	155 826 m <sup>2</sup> initial et 185 427 m <sup>2</sup> à terme
Superficie bâtiment :	77 100 m <sup>2</sup> environ à terme
Hauteur au faîtage :	13,1 m
Volume d'entreposage :	943 200 m <sup>3</sup> à terme
Quantité de marchandises combustibles :	72 500 tonnes à terme

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Bois Angot  
ZAC de la Chaussée-Puiseux  
95650 PUISEUX-PONTOISE

Références cadastrales : section B,  
parcelles 26, 90, 98, 103, 378, 380,  
385, 450, 452, 458, 475, 514, 515,  
516, 720, 749 et 750 - section A  
parcelle 325

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 57° 75' 21" 2 Lat. 24° 51' 51" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet initial a été autorisé par l'arrêté préfectoral en vigueur n°12528 du 31 juillet 2015.

Le porter à connaissance élaboré à l'occasion de la phase Modification a débouché sur un courrier préfectoral joint dans les pièces annexes.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter la proximité du PNR "Vexin Français" à 400 mètres au nord de notre terrain.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter que le terrain est entièrement inclus dans la bande de 300 mètres correspondant aux nuisances sonores des infrastructures terrestres. Dans notre cas, cette nuisance est issue de la RN 14. Les locaux avec postes fixes du personnel doivent en conséquence être protégés vis à vis du bruit émanant de cet axe routier. Tel sera le cas avec l'orientation du bâtiment, les bureaux se trouvant en façade nord et donc abrités par l'entrepôt qui fera office d'écran acoustique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR Vexin Français, situé à 400 mètres au nord de notre installation, est également un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières zones Natura 2000 sont très éloignées.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le « Domaine et Château de Grouchy » sis à 1,7 kilomètre au nord-est de notre terrain.



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau potable pour l'alimentation des installations sanitaires + autolaveuse pour nettoyage des sols. Cette eau est issue du réseau communal. La consommation initiale a été estimée à 5500 m <sup>3</sup> /an : 5000 m <sup>3</sup> /an pour les besoins domestiques et 500 m <sup>3</sup> /an pour le nettoyage des sols. L'extension de l'établissement sera à l'origine d'une augmentation de l'effectif de 100 personnes. La consommation d'eau potable sera d'environ 6500 m <sup>3</sup> /an et la consommation liée au nettoyage des sols variera peu, soit une consommation attendue de 7 000 m <sup>3</sup> /an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais/remblais sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un relevé faune/flore a été fait et n'a pas indiqué la présence d'espèce rare ou protégée sur le terrain et dans les abords proches. Aucun habitat présentant un intérêt n'a été détecté et notre terrain ne contacte aucun corridor biologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières zones Natura 2000 sont très éloignées du terrain.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre installation prend place dans la ZAC de la Chaussée-Puiseux créée le 13/01/1993 par arrêté préfectoral. La ZAC a viabilisé 50 hectares environ sur la commune de Puiseux-Pontoise.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets aqueux, atmosphériques et les déchets générés ne présentent aucun risque sanitaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic PL a été estimé à 300 PL par jour mais avec le bâtiment d'origine qui possédait deux cours camions et des portes de quai en façades nord et sud. Désormais, il n'y a plus de porte de quai en façade sud. Avec 83 portes de quai à terme, le trafic camions est toujours estimé à 300 PL par jour. Il n'y aura donc pas d'augmentation du trafic PL. Le trafic VL a été estimé à 290 unités pour 320 personnes. Le même ratio aboutit à un trafic VL de 380 unités, soit 90 VL supplémentaires par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La principale source de bruit est et sera le trafic de poids-lourds. Comme celui-ci a été estimé à 300 PL par jour, la modélisation réalisée lors de la première étude d'impact et ses conclusions restent valables. La situation était conforme à la réglementation.  Notre installation est concernée par le bruit généré par le trafic routier sur la RN14.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques : - gaz de combustion de la chaudière durant les périodes froides (gaz naturel) - gaz d'échappement des véhicules transitant sur le site . L'extension de l'installation provoquera la circulation de 90 VL supplémentaires, soit 180 mouvements quotidiens en plus. La quantité de gaz d'échappement émis sera donc très légèrement supérieure à celle estimée initialement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eaux vannes et usées des installations sanitaires, rejet dans le réseau public (7000 m3/an attendus). Leur nature est compatible avec un traitement par la station d'épuration biologique de Neuville sur Oise d'une capacité de 200 000 équivalent habitants. - Eaux pluviales rejetées dans le réseau pluvial de la ZAC. Nos eaux pluviales de toiture, propres, seront rejetées en l'état tandis que les eaux pluviales de voirie et cour camion seront traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant rejet dans le réseau pluvial de la ZAC.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'utilise pas de process industriels à l'origine d'effluents gazeux ou liquides spécifiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : principalement des déchets d'emballage et des déchets de matériaux après découpe ou casse ; une déchetterie de chantier est en place pour trier les déchets et permettre leur valorisation. En exploitation : principalement des déchets d'emballages non dangereux (palettes bois, papier/cartons, films plastiques), quelques déchets de bureaux (papier, cartouches d'encres) et des déchets d'entretien et de maintenance : déchets verts, lampes/néon, boues et hydrocarbures provenant des séparateurs.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre installation est implantée dans une ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de la DRIEE Ile de France nous apprend que l'autorité environnementale n'a rendu aucun avis récent sur des projets localisés sur notre secteur d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant d'être stockées dans des bassins, sur notre terrain, dimensionnés dans les règles de l'art ; elles seront ensuite rejetées dans le réseau pluvial de la ZAC.

Les consignes imposant aux chauffeurs d'arrêter les moteurs des camions durant les phases de chargement et de déchargement et durant les périodes d'attente limitent le bruit et les rejets des gaz d'échappement.

L'aménagement du site et la conception du bâtiment respectent les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11/04/2017 relatif aux entrepôts classés 1510. Ce texte impose ainsi des règles de sécurité (risque incendie, déversement...), les respects des normes de rejet (eau, air...) et de bruit qui permettent de limiter les impacts et les dangers liés à cette activité.

Les bureaux et locaux sociaux seront conformes à la réglementation thermique RT 2012. Des économies d'énergie seront également réalisées avec un éclairage interne à LED fonctionnant sur détection de présence.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car le projet consiste à modifier dans un premier temps, puis à agrandir dans un second temps l'installation autorisée ; seule l'extension est de nature à apporter un impact supplémentaire, mais cet impact est très mesuré :

- le volume d'eaux pluviales récupéré sera en hausse proportionnellement à la superficie imperméabilisée supplémentaire, mais le débit de rejet sera toujours contrôlé à 2 l/s/ha en retenant une pluie d'occurrence centennale ;
- l'effectif sera en hausse, provoquant 1 500 m<sup>3</sup>/an d'eaux usées supplémentaires absorbables par la STEP de Neuville sur Oise ;
- le trafic PL n'augmentera pas et le trafic VL augmentera de 90 véhicules par jour ; ce flux de véhicules supplémentaire est négligeable au vu du trafic existant aujourd'hui sur la RN14 (74 035 v/jour sur la RN14 mesurés à la sortie n°12 Puiseux-Pontoise)

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- courrier préfectoral du 01 février 2019 actant les modifications apportées à l'installation - tableau de classement ICPE

## 9. Engagement et signature

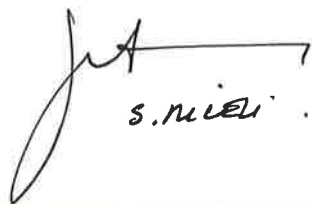
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

le, 20/02/2019

Signature



S. MIEU

**SAS PANHARD DEVELOPPEMENT**

10 rue Roquépine  
75008 PARIS  
RCS Paris 378 106 249  
Tél. : 01 42 56 26 46